

## Crédit d'investissement – Défense incendie à La Sauge

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### 1. PREAMBULE

Comme expliqué dans le préavis 65-2023, une conduite d'alimentation en eau potable de La Sauge a dû être réalisée pour assurer l'approvisionnement de ce secteur, suite à l'interruption de la distribution d'eau annoncée par le Canton de Berne.

Cela implique également la révision du concept de défense incendie à cette extrémité de la commune. Dès lors, des réflexions ont été menées pour définir la meilleure solution à adopter pour garantir une efficacité optimale en cas de sinistre.

Les discussions avec les instances cantonales ont finalement abouti à un accord pour le pompage dans La Broye et, par conséquent, à la demande de crédit détaillée ci-après.

### 2. OBJET DU PREAVIS

Le crédit demandé par le présent préavis doit permettre la réalisation d'une place pour le camion tonne pompe et d'une chambre d'aspiration directement dans le canal de la Broye. Ces travaux sont nécessaires pour assurer la défense incendie du secteur La Sauge, conformément au Plan directeur de distribution des eaux (PDDE).

La création d'une servitude de passage est également prise en compte dans le montant du crédit demandé.

### 3. DESCRIPTION DU PROJET

Les travaux comportent les éléments suivants (voir plan de situation ci-annexé):

- Création d'une place stationnement pour le camion tonne pompe en bordure de la Broye. Dimensions : 11 m par 6 m, fondation en grave, épaisseur de 50 cm.
- Prolongation en grave de l'accès existant jusqu'à la nouvelle place.
- Les dimensions pour l'accès et la place sont réalisées dans le respect des normes « sapeurs-pompiers ».
- Création d'une chambre pour l'aspiration au sommet de la berge. Profondeur : 3.50 m ; pose d'une canalisation de diamètre 500 mm et longueur 7 m, depuis la chambre, pour relier le fond de la Broye, avec une grille anti-castors.
- Démontage de la clôture existante et pose d'une nouvelle clôture sur environ 12 m.
- Remise en état de la terre végétale autour de la place, de l'accès, de la berge et réensemencement.
- Utilisation de l'accès existant sur la parcelle de la fondation jusqu'en bordure de la Broye avec création d'une servitude (voir projet d'acte et plan ci-annexés).

#### 4. ASPECTS FINANCIERS

Le montant du crédit d'étude se compose comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	85'000.00
Clôture et aménagement paysagé	CHF	5'000.00
Honoraires d'ingénieurs - Projet et direction des travaux	CHF	20'000.00
Honoraires de géomètre - Convention et servitude de passage	CHF	6'000.00
Frais divers et imprévus env. 10%	CHF	<u>12'000.00</u>
<b>Total général TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>128'000.00</u></b>

#### 5. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.00 destiné à financer la réalisation d'une place pour le camion tonne pompe et d'une chambre d'aspiration directement dans le canal de la Broye, afin d'assurer la défense incendie du secteur La Sauge.
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 27 mars 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

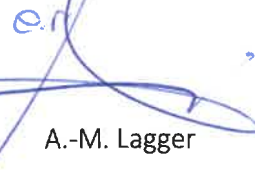
Le Syndic :



R. Emmenegger



La Secrétaire :



A.-M. Lager

Annexes : - plan de situation  
- projet d'acte de servitude et plan du géomètre

Municipal responsable : Jean-François Milliet

**COMMUNE DE CUDREFRIN**  
**DEFENSE INCENDIE "LA SAUGE" - PARCELLE ART. 1008**

**PROJET DE L'OUVRAGE POUR ENQUETE**  
**PLACE POUR TONNE POMPE ET**  
**ASPIRATION A LA BROYE**  
**SITUATION ET COUPES**

	DATE	DELAI	CONTEXTE
	15/05/2017	100 jours	Art. 1008
N° 227340-4101 100 rue de la République 33000 BORDEAUX	Rue de la République 33000 BORDEAUX	Art. 1008 100 jours	Art. 1008

**REQUERANT**  
 La Commune de Cudrefrin

**La Société :**








**AUTEUR DU PROJET :**  
 CFA Ingénierie Conseils SA  
 Georges Rouan REG B 34013

**PROPRIETAIRES**  
 Art. 1008  
 Fondation J.P. Schœuff, La Sauge

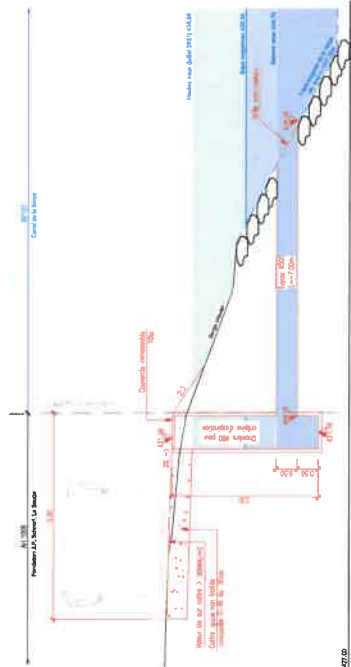
**SITUATION 1:200**



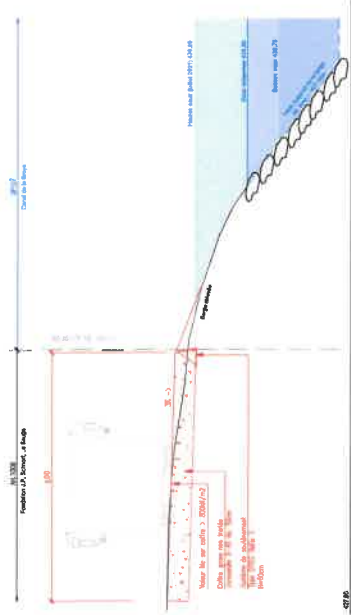
**LEGENDE**

-  Routes / place en bitume / béton ordinaire
-  Accès / place en gravier existant
-  Cheminement en pavé existant
-  Cours d'eau (Canal de la Broye)
-  Halls existants
-  Adress existants
-  Vallée pour tonne pompe
-  Place de manœuvre (tonne-pompe) et d'appel gravillée poissée
-  Accès gravillés projetés

**COUPE A-A 1:50**



**COUPE B-B 1:50**



**COUPE C-C 1:50**



**Acte en brevet N° .....**  
**du .....**

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE**

Par devant M. Joachim NICOD, ingénieur géomètre breveté à se présentent : -----

**d'une part** : -----

La Municipalité de la Commune de Cudrefin, représentée par son Syndic Monsieur Richard Emmenegger et sa Secrétaire municipale Madame Anne-Marie Lager qui engagent valablement la Commune de Cudrefin par leur signature collective à deux et qui produisent l'extrait de procès-verbal du Conseil Communal, séance du [date], dont une copie est jointe en annexe. -----

**et d'autre part** : -----

La Fondation J. P. Schnorf, La Sauge, Cudrefin, Usteristrasse 19, 8001 Zürich, représentée par [Titre] [Prénom] [NOM], [associé, gérant, président, membre du conseil,...] et [Titre] [Prénom] [NOM], [associé, gérant, président, membre du conseil, caissier, ...]. -----

**I) EXPOSE PREALABLE**

La Fondation J. P. Schnorf est propriétaire de la parcelle n°1008 de la Commune de Cudrefin désignée comme suit au Registre foncier : -----

**Etat descriptif de l'immeuble**

Commune politique	5456 Cudrefin
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	1008
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH898371884578
Surface	139'113 m <sup>2</sup> , numérique
Mutation	22.03.2004 003-04/0427 Cadastration 03.11.2016 006-2016/11296/0 MN95 06.04.2017 006-2017/3217/0 Cadastration 16.02.2018 006-2018/1463/0 Cadastration 30.06.2020 006-2020/6152/0 MPD
Autre(s) plan(s):	18
No plan:	La Sauge
Désignation de la situation	La Sauge 1 La Sauge 3 La Sauge 5
Couverture du sol	Bâtiment(s), 1889 m <sup>2</sup> Accès. place privée, 3'581 m <sup>2</sup> Champ, pré, pâturage, 86'516 m <sup>2</sup> Eau stagnante, 10'785 m <sup>2</sup> Forêt, 32'742 m <sup>2</sup> Jardin, 3'600 m <sup>2</sup>

## II) CONSTITUTION DE SERVITUDE

Les parties conviennent de constituer une

servitude personnelle de  
**passage pour service de défense incendie**

conformément aux articles 694 et 781 et ss du Code civil suisse

Bénéficiaire : la Commune de Cudrefin

Fonds servant : parcelle 1008

## III) CONTENU DE LA (DES) SERVITUDE(S)

- La servitude s'exerce conformément au plan du 14.02.2024 de l'ingénieur géomètre breveté Joachim Nicod annexé au présent acte. Elle permet l'accès, le passage pour des exercices de secours ou lors d'interventions de secours incendie ainsi que l'entretien de cette surface.
- L'installation de mobilier léger déplaçable à la main est autorisée dans l'assiette de la servitude.
- La servitude est constituée pour une durée indéterminée.
- Les frais de réfection et d'entretien sont à la charge du fonds servant sur le tracé A-B. Et à la charge du bénéficiaire sur le tracé B-C.
- En cas de changements, de modification de l'accès ou d'un nouveau projet de construction du propriétaire du fonds servant, l'assiette de la servitude est déplaçable. La modification de la servitude ainsi que la création du nouveau chemin sont à la charge du bénéficiaire.
- La servitude ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité.

## IV) DISPOSITIONS FINALES

- Tous les frais résultants de la constitution et de l'inscription de la présente servitude au Registre foncier sont pris en charge par la Commune de Cudrefin.
- **DONT ACTE**, délivré en brevet, après avoir été lu par l'ingénieur géomètre soussigné aux comparants qui l'approuvent et le signent avec lui séance tenante.

Fait et passé à [XXXXXXXX], le .....

## **Signatures des parties**

### **Municipalité de Cudrefin**

le Syndic :

la Secrétaire :

-----  
Richard Emmenegger

-----  
Anne-Marie Lager

### **Les propriétaires**

Pour La Fondation J. P. Schnorf:

-----  
[Prénom] [NOM]

### **Signature de l'ingénieur géomètre breveté**

-----  
Joachim NICOD

Annexes :

- plan de servitude du 07.02.2024
- extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du jj.mm.aaa

# COMMUNE DE CUDREFIN

Folio 38/18

Coordonnées moyennes: 2'570'750 / 1'202'700

Dossier n°240'008/mv

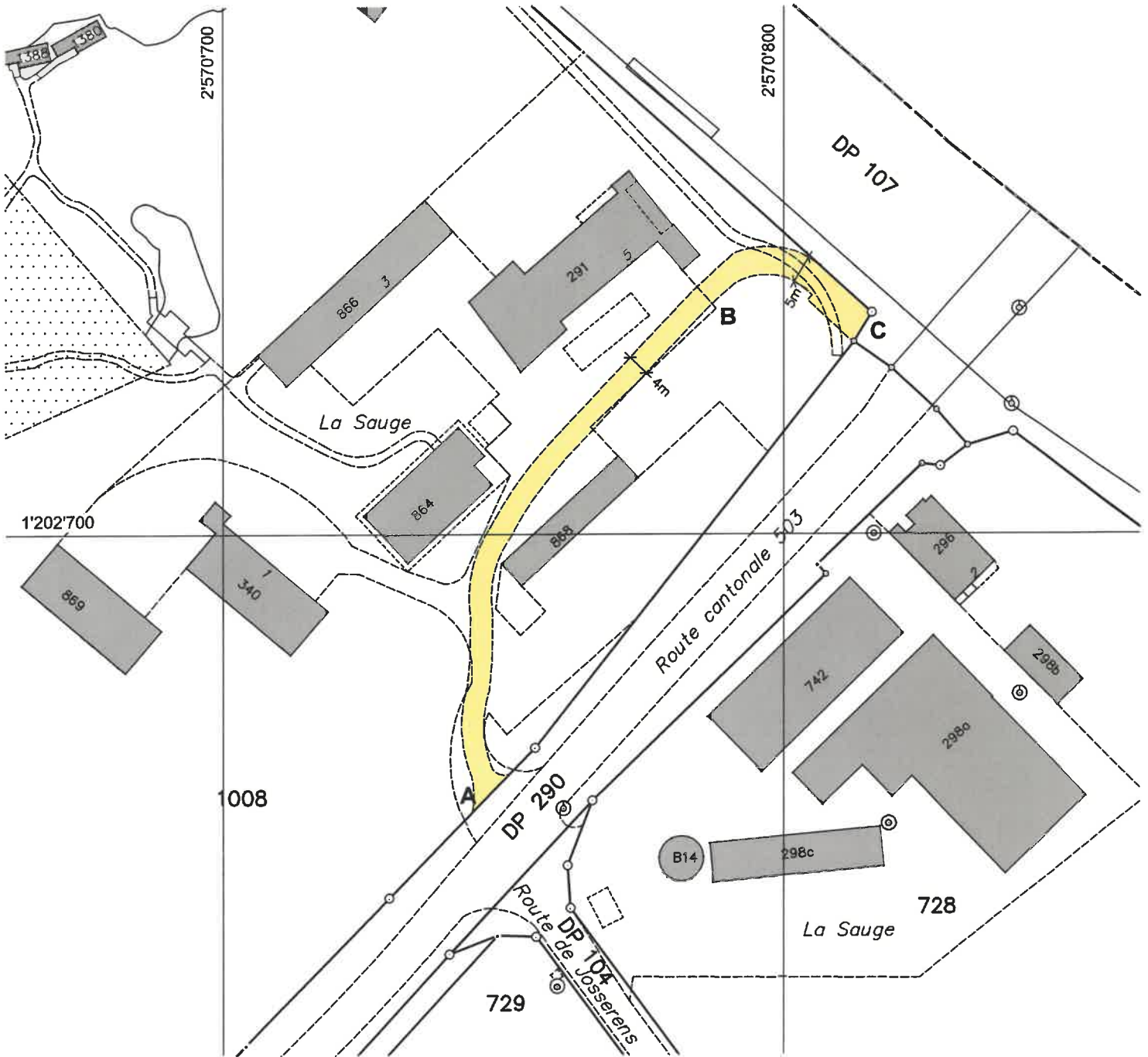
Mensuration numérique

Nord



1:1'000

Plan pour constitution de servitude



## Servitude à constituer:

Passage pour service de défense incendie

Fonds servant : parcelle 1008  
 Servitude personnelle en faveur de la Commune de Cudrefin

Exercice: selon assiette figurée en jaune

Géodonnées © Etat de Vaud

Moudon, le 14 février 2024

Joachim Nicod



**NPPR** INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES SA

NICOD • PERRIN • PARISOD • REY

Ch. Château-Sec 6 / CP 63 1510 Moudon  
 Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch